



57

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 juin 2019

A 18H30

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
- **DELIBERATIONS**
 - Approbation du PLU
 - Installation classée : Etoile du Vercors
 - Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le centre de gestion de l'Isère (2019)
 - Rétrocession voirie lotissement les Mayettes
 - Choix prestataires travaux de voirie
 - Subvention supplémentaire Tennis St Romans
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le 13 juin 2019 Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, ROLLAND Eric, CHOURREAU Gisèle, MEUGNIER Angélique, LAMBERTON Michel, MURE-RAVAUD Jérôme, BLAMBERT Micheline, VIALLE Patrick, BARTHELEMY Marcel, MATRAS Françoise, FIORDALISI Christine, MICLO Damien

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, MEUNIER Christian, FEUGIER Karine, BASILLE Loïc, JEYMOND Astrid,

Secrétaire de séance : MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : ARNAUD Marie-Françoise → BOURGEON Chantale
MEUNIER Christian → LAMBERTON Michel
FEUGIER Karine → MEUGNIER Angélique

Date de convocation : 04/06/2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 13 juin 2019 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Installation classée : Etoile du Vercors

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'autorisation concernant l'exploitation d'une fromagerie et d'une station d'épuration autonome par la société Etoile du Vercors sur la Commune de SAINT JUST DE CLAIX dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le CDG38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/06/2019, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Choix prestataires travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué qui informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour les travaux de voirie 2019 a été lancée auprès des entreprises le 16 avril 2019.

Lors de la réunion de la commission des travaux du 20 mai 2019 il a été proposée de retenir l'entreprise **ROUTIERE CHAMBARD d'un montant de 145 938.24 € hors taxes soit 175 125.89 € TTC.**

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Subvention supplémentaire Tennis St Romans

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'accorder une subvention supplémentaire d'un montant de 400 euros au Tennis Club de St Romans.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal va acheter deux cages de foot supplémentaires pour l'US Ro-Claix. Le choix sera fait après l'assemblée général du 28 juin.

Une campagne de marquage au sol est lancée dans tout le village.

Sécurité route Brenier de Montmorand : il est prévu la mise en place de coussins berlinois, de panneaux et de quilles pour rétrécissement.

Une animation découverte du Triathlon est prévu le 28 septembre au Marandan.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les récentes attaques de loup qui ont eu lieu sur la commune.

Vogue 2019 : Les associations qui souhaitent participer doivent s'adresser au président du club de foot de St Romans.

Le Maire informe qu'une convention type va être mise en place pour la mise à disposition des équipements sportif aux associations.

Le local de l'auto-école et l'appartement au-dessus vont être loués.

Fin de séance : 20 heure

Le Maire,
Yvan CREACH

